Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 029-212901458-20260403-DEL352026-DE

COMMUNE DE CONFORT-MEILARS
(FINISTERE)
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Exprimés : 14

L'an deux mil vingt-six, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFORT-MEILARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick LE DRÉAU, Maire.
Date de convocation : 30 mars 2026.
Présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mme Delphine MOREAU.
Secrétaire : M. Rodolphe BIELINSKI

N°2026/035 – Imputation en investissement des dépenses inférieures à un prix unitaire de 500 €

L'arrêté du 26 octobre 2001 fixe à 500 € le seuil en dessous duquel les biens meubles ne figurant pas sur la liste sont comptabilisés en section de fonctionnement.

Ces acquisitions peuvent être affectées en section d'investissement afin de bénéficier du F.C.T.V.A. sur délibération expresse du Conseil municipal et sous réserve qu'ils figurent dans la liste complémentaire élaborée annuellement par cette même assemblée, à condition que ces biens meubles ne soient pas inclus dans les comptes de charges et qu'ils revêtent un caractère de durabilité.

Cette liste se composent comme suit :
- chauffe-eaux,
- appareils électroménagers (réfrigérateur, micro-ondes, aspirateur, cafetière, bouilloire)
- matériels techniques (outillages divers garage, espaces verts, bâtiments type meuleuse, compresseur, affuteuse, charriot restauration collective),
- Matériels de bureau, informatique : tablette numérique, disques durs, pc portables, appareil photos et accessoires, plastifieuse, relieuse),
- panneaux de signalisation routière et accessoires,
- panneaux signalétiques de bâtiments ou de lieux publics y compris des accessoires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- AUTORISE M. le Maire à imputer ces biens meubles d'un montant inférieur à 500 € en section d'investissement 2026 dans la limite des crédits prévus au budget.

MAIRIE DE CONFORT-MEILARS 29790 FINISTÈRE

Certifie exécutoire dès transmission
en Préfecture
Date de publication en Mairie

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick LE DRÉAU